

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40<sup>e</sup> année – N° 11 – Mercredi 21 mars 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 27 février 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura pour la fin de la période 2018 – 2020:

– M. Jacques Gygax, Courtételle.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, M. Jacques Gygax est désigné président du Conseil d'administration, en remplacement de M. Thomas Sauvain, président ad interim, pour la fin de la période 2018-2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 27 février 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation du Musée suisse de la distillation:

– M. Michel Thentz, Delémont.

La nomination du représentant prend effet à compter du 26 novembre 2016 pour une durée de trois ans.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service des infrastructures

**Commune de Beurnevésin**

### Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

### RC 246.1 / 247.1 / 1504 Beurnevésin Construction de trottoirs et portes d'entrée

est déposé publiquement du mercredi 21 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 au bureau communal de Beurnevésin où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites sont à adresser au secrétariat communal de Beurnevésin jusqu'au 20 avril 2018 inclus.

Delémont, le 14 mars 2018

Pascal Mertenat  
Ingénieur cantonal

Service des infrastructures

**Commune de Fontenais**

### Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

### RC 1518 Bressaucourt Construction d'un nouveau trottoir au centre du village

est déposé publiquement du mercredi 21 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 au bureau communal de Fontenais où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites sont à adresser au secrétariat communal de Fontenais jusqu'au 20 avril 2018 inclus.

Delémont, le 14 mars 2018

Pascal Mertenat  
Ingénieur cantonal

Vous pouvez envoyer vos publications  
par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)**

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

### Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2018, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **jeudi 29 mars 2018** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de Fr. 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 23 avril, le mercredi 25 avril et le vendredi 27 avril 2018. Les examens oraux se dérouleront le mercredi 13 juin 2018. L'épreuve de plaidoirie est fixée au mercredi 20 juin 2018 et la remise des brevets au jeudi 28 juin 2018.

Porrentruy, le 2 mars 2018

Le président de la Commission des examens d'avocat  
Daniel Logos

---

Tribunal cantonal

### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2018, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **lundi 9 avril 2018** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour la première partie des examens et Fr. 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 23 avril 2018. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 25 avril et vendredi 27 avril 2018. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 8 juin 2018.

Porrentruy, le 2 mars 2018

Le président de la Commission des examens de notaire  
Jean-Marc Christe

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Breuleux

#### Arrondissement de sépulture des Breuleux

#### Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux, mardi 10 avril 2018, à 20h, à la salle paroissiale des Breuleux, route de France 2

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Passer les comptes de l'exercice 2017 et voter les dépassements du budget.
3. Divers et imprévus.

Les comptes mentionnés sous chiffres 2 sont déposés au secrétariat durant les délais légaux.

### Courchavon

#### Assemblée communale extraordinaire, jeudi 19 avril 2018, à 20h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Révision du plan d'aménagement local
  - a) présentation
  - b) adoption des plans et du règlement y relatif
3. Informations sur les travaux d'aménagements et nivellement des tombes au cimetière de Courchavon.
4. Divers.

### Courchavon

#### Nivellement des tombes

Conformément à l'articles N° 32 du règlement communal de police de la commune mixte de Courchavon, le Conseil communal fera procéder au nivellement des tombes suivantes:

- emplacement 00 – 1933 – Jacques
- emplacement 00 – 1938 – Solange
- emplacement 2 – 1978 – Anne-Marie Guenet
- emplacements 26 & 27 – 1950-1977 – Marie & Jean Gigandet
- emplacement 28 – 1961 – Joséphine Grillon
- emplacements 36 & 45 – 1979 – 1969 – Jeanne & Fernand Béchir
- emplacement 34 – 1945 – Alfred Biétry
- emplacement 37 – 1967 – Adrien Hotz
- emplacement 38 – 1983 – 1922 – Lucine & Louis Savary
- emplacement 39 – 1971 – Fidelia Stempfelet
- emplacement 47 – 1954 – Léon Guinans
- emplacement 48 - ? – famille Béchir
- emplacement 53 – 1964 – Albert Zuber
- emplacement 56 – 1989 – 1981 – Irma & Marcel Amez
- emplacement 57 – 1981 – Antoine Béchir
- emplacements 63, 71 & 72 – 1973 – 1978 – 1969 – Eva, Léa & Gilbert Boil
- emplacement 65 – 1986 – Yvonne Flückiger
- emplacements 67 & 68 – 1988 – 1965 – Pierre & Henri Guerdat
- emplacements 73 & 74 – 1952- 1989 – Marie & Louis Riat
- emplacement 77 – 1988 – Marie Béchir
- emplacement 78 – 1989 – Lucie & Sylvian Béchir
- emplacement 79 – 1948 – Léonie Broquet
- emplacement 81 – 1892 – Gustave Busson
- emplacement 82 – 1969 – Blanche Guerdat
- emplacement 84 – 1969 – Paul Boil
- emplacement 88 – 1967 – Emile Morosoli
- emplacement 92 – 1978 – Georges Etienne

- emplacements 95 & 96 – 1989 – Frieda & Linus Probst
- emplacement 100 – 1973 – Marie & Joseph Béchir
- emplacements 103 & 104 – 1944 – 1958 – Marie & Gustave Guinans – Boil
- emplacement 143 – 1968 – Maria Domont Vedel
- emplacement 402 – 1930 – Julien Rérat

Le Conseil communal invite les intéressés à procéder à l'enlèvement avant le 1<sup>er</sup> août 2018. Après ce délai, si aucune suite n'est donnée à cette invitation, la Commune disposera du monument et procédera au nivellement des tombes précitées.

Si d'autres personnes désirent faire procéder au nivellement d'une tombe ne figurant pas dans cette présente liste, elles peuvent prendre contact avec le secrétariat communal.

Le règlement mentionné ci-dessus est en consultation sur le site internet communal ou au secrétariat communal.

### Fontenais / Bressaucourt

#### Dépôt public de la modification de l'aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Commune de Fontenais dépose publiquement durant 30 jours, soit du 21 mars 2018 au 21 avril 2018 inclusivement, à son secrétariat communal en vue de son adoption par le Conseil communal:

Le plan spécial « Clos Rière chez Germetat » comprenant:

- le plan d'occupation du sol et des équipements au 1:500,
- les prescriptions.

Les oppositions et compensations de charges au sens de l'art. 32 LCAT, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Fontenais jusqu'au 21 avril 2018 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial « Clos Rière chez Germetat ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 LCAT).

Fontenais, le 21 mars 2018

Conseil communal

### Pleigne

#### Réglementation locale de trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 12 mars 2018, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Réaménagement du parc à la Rue de la Forge pour:

- 3 places de parc privées côté nord signaux OSR 2.50 interdiction de parquer; OSR 5.11 parcage autorisé

L'autorisation ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition à cette mesure. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal.

Pleigne, le 13 mars 2018

Le Conseil communal

**Porrentruy****Règlement communal sur les constructions**

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la municipalité de Porrentruy dépose publiquement durant 30 jours, soit du 21 mars 2018 au 24 avril 2018 inclusivement au Service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance en vue de leur adoption par le Corps électoral:

- La modification partielle du règlement communal sur les constructions;
- La modification partielle du ROAC induite par la modification précitée.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par courrier recommandé au Conseil municipal de Porrentruy jusqu'au 24 avril 2018 inclusivement. Elles porteront la mention «Règlement communal sur les constructions».

Porrentruy, le 19 mars 2018

Le Conseil municipal

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Fahy**
**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 17 avril 2018, à 20h,  
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2017.
3. Divers et imprévus.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

**Montignez**
**Assemblée de la Commune ecclésiastique,  
mercredi 11 avril 2018, à 20h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes de l'exercice 2017.
3. Election du secrétaire-caissier.
4. Divers et imprévus.

**Saint-Ursanne**
**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
de Saint-Ursanne et environs, mardi 24 avril 2018,  
à 20h, Maison des œuvres paroissiales**

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée des 3 paroisses.
3. Présentation des comptes 2017 des paroisses de: Ocourt la Motte, Soubey et Saint-Ursanne et environs
4. Travaux en cours.
5. Informations pastorales.
6. Communications de la Commune ecclésiastique
7. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

**journalofficiel@pressor.ch**

**Avis de construction****Basse-Allaine / Courtemaîche**

Requérants: Opinao Rui Miguel et Paula Cristina, Rue Colonel Hoffmeyer 43a, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Bulani-Architecture, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 5 + aménagement de 3 appartements avec terrasse et balcons, construction d'un garage 3 places, d'une annexe pour caves et local technique, PAC extérieure, aménagement d'une surface de stationnement 2 places, démolition de murets de jardin, sur la parcelle N° 112 (surface 412 m<sup>2</sup>), sise Vers l'Eglise. Zone d'affectation: Centre CAB.

Dimensions principales: longueur 10 m 85, largeur 9 m 90, hauteur 5 m 40, hauteur totale 8 m 20. Dimensions garage 3 places: longueur 9 m, largeur 4 m 90, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m. Dimensions caves et local technique: longueur 11 m, largeur 4 m 40, hauteur 1 m 80, hauteur totale 1 m 80. Dimensions balcons-terrasse: longueur 5 m, largeur 2 m, hauteur 4 m 50, hauteur totale 4 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: murs existants, isolation périphérique, crépissage. Façades: crépissage, teinte: jaune pâle. Couverture: bâtiment N° 5 + garage + caves-local technique = tuiles, teinte: brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2018 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 17 mars 2018

Le Conseil communal

**Le Bémont**

Requérant: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan. Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: démolition annexe 21D et construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, panneaux solaires sur pan Ouest + rénovation bâtiment N° 21C et aménagement d'un bureau + pose d'une mini-STEP, sur la parcelle N° 22 (surface 1897 m<sup>2</sup>), sise Au Village. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 14 m 50, largeur 9 m 05, hauteur 5 m 47, hauteur totale 8 m 95. Dimensions bâtiment N° 21C: existantes. Dimensions réduit/cave: longueur 4 m 70, largeur 4 m 70, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: matériaux: habitation: brique TC ou béton, isolation périphérique/Bât. 21C: existant. Façades: habitation et bât. 21C: crépi, teinte blanc cassé, et bardage bois, teinte gris pré-vieilli. Toiture: habitation: tuiles TC, teinte rouge-ocre/Bât. 21C: tuiles existantes

Dérogation requise: art. 23 RCC – pente toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 avril 2018 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 16 mars 2018

Le Conseil communal

## Le Bémont

### Avenant

Requérant: Gabriel Beuret, Les Rouges-Terres 99, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Eco6therm, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Projet: pose de 98 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Sud-Est du bâtiment N° 99A, sur la parcelle N° 88 (surface 99'431 m<sup>2</sup>), sise Les Rouges-Terres. Zone d'affectation: agricole.

Dérogations requises: art. 24 LAT, **art. 32 RCC - paysage.**

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **21 avril 2018** au secrétariat communal du Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 15 mars 2018

Le Conseil communal

## Boécourt

Requérant: Yann Montavon, Les Lavoires 124, 2857 Montavon. Auteur du projet: Inter-Espace SA, Quartier de la Verrerie 59, 2740 Moutier.

Projet: construction d'un nouveau hangar pour machines agricoles et d'un hangar au Sud du bâtiment N° 124C (agrandissement) pour machines agricoles et fourrage, sur les parcelles N<sup>os</sup> 683 et 684 (surfaces respectives 14892 et 21901 m<sup>2</sup>), sises Les Lavoires. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales nouvel hangar: longueur 46 m 40, largeur 10 m 40, hauteur 5 m 40, hauteur totale 6 m 20. Dimensions agrandissement: longueur 15 m 40, largeur 6 m 40, hauteur 6 m, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: matériaux: murets béton et ossature bois. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Toiture: fibrociment ondulé, teinte RAL 8004 idem existant.

Dérogations requises: art. 21 LFOR – distance à la forêt, art. 58 OCAT – distance entre bâtiments.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **22 avril 2018** au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 19 mars 2018

Le Conseil communal

## Bonfol

Requérant: Cramatte Hubert, Rue de la Vendline 170, 2944 Bonfol.

Projet: démolition du bâtiment N° 168 et pose d'un garage préfabriqué sur la parcelle N° 325, sise Rue de la Vendline. Zone d'affectation: village.

Dimensions: 3 m 35 x 5 m 97 m, hauteur 2 m 41.

Genre de construction: garage en béton préfabriqué, façades en crépis gris, toit plat.

Dérogation requise: article 13 al. 1 RCC (distance aux routes publiques).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **20 avril 2018**, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 19 mars 2018

Le Conseil communal

## Clos du Doubs / Montenol

Requérants: Mégane Vanhouteghem et Dylan Choulat, Rue Basse 30, 2882 St-Ursanne. Auteur du projet: Mégane Vanhouteghem et Dylan Choulat, Rue Basse 30, 2882 St-Ursanne.

Projet: construction d'une villa familiale avec garage privé 2 places et atelier de bricolage, marquise pour les entrées, PAC extérieure, poêle avec conduit de fumée en toiture Pan Est, sur la parcelle N° 195 (surface 865 m<sup>2</sup>), sise Route Principale/Les Minera. Zone d'affectation: HAa PS «Es Minera».

Dimensions principales: longueur: 13 m 98, largeur 9 m 70, hauteur 5 m 50, hauteur totale 7 m 56. Dimensions garage, prolongement habitation: longueur 9 m 93, largeur 6 m 65, hauteur 3 m 17, hauteur totale 4 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, maçonnerie, isolation périphérique, crépissage. Façades: crépisages, teinte: blanc. Couverture: tuile terre cuite, teinte: anthracite, pente 22.5°.

Dérogation requise: art. 14 al.1 c) toiture: pente inférieure à 25°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **20 avril 2018** au secrétariat communal de Clos-du-Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 16 mars 2018

Le Conseil communal

### Clos du Doubs/Saint-Ursanne

Requérants: Marie Neuenschwander et Jérémy Piquerez, Rue du Mont-Terri 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Marie Neuenschwander et Jérémy Piquerez, Rue du Mont-Terri 2, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert voiture et entrée principale et garage 2 places, remise jardin avec atelier de bricolage au sous-sol, une terrasse avec pergola, PAC extérieure, poêle à bois avec conduit de fumée en toiture pan Est, sur la parcelle N° 636 (surface 820 m<sup>2</sup>), sise Rière Vasou. Zone d'affectation: HA, Plan Spécial « Rière Vasou ».

Dimensions principales: longueur 11 m 60, largeur 10 m 50, hauteur 6 m 34, hauteur totale 9 m 81. Dimensions garage, atelier: longueur 11 m 77, largeur 4 m, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40. Dimensions pergola posée sur terrasse: longueur 5 m 70, largeur 3 m 60, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50. Dimensions couvert voiture et entrée: longueur 6 m 15, largeur 4 m 43, hauteur 3 m 63, hauteur totale 3 m 63.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, brique TC, isolation périphérique, crépissage. Façades: béton visible, teinte: gris, crépissage, teinte: blanc, balustrades terrasse en verre. Couverture: tuile béton, teinte: anthracite, pente Ouest: 30°, pente Est: 33°. Pergola: toit plat, lamelles inclinables en aluminium. Couvert entrée et garage: toit plat béton.

Dérogation requise: plan Spécial à Art. 7 (nombre de niveaux), art. 11 (couleur matériaux toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2018 au secrétariat communal de Clos-du-Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 16 mars 2018

Le Conseil communal

### Courgenay

Requérant: Mettim SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: BTArchitecture, route principale 11, 2943 Vendlincourt.

Projet: construction de 2 couverts véhicules (1 x 2 places et 1 x 4 places), sur la parcelle N° 174 (surface 1848 m<sup>2</sup>), sise Le Genévrier. Zone d'affectation: HA.

Dimensions couvert 2 places: longueur 5 m 15, largeur 5 m 10, hauteur 2 m 67. Dimensions couvert 4 places: longueur 10 m 15, largeur 5 m 10, hauteur 2 m 83.

Genre de construction: murs extérieurs: métal. Façades: poteaux et structure en acier zingué. Couverture: en arc de cercle 1 pan, membrane synthétique blanche.

Dérogations requises: art. 2.6.1. al. a) distance à la route communale et art. 60 al. 1 OCAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 16 mars 2018

Le Conseil communal

### Courendlin

Requérant: DENNER AG, Grubenstrasse 10, 8045 Zürich. Auteur du projet: TEKHNE SA, Avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne.

Projet: aménagement intérieur du bâtiment existant N° 40 (commerce N° 3), par une surface commerciale + locaux sociaux, destinés à DENNER AG, PAC extérieure (production de froid industriel) et condenseur (évacuation de chaleur industrielle excédentaire) en toiture, avec barrière de protection, sur la parcelle N° 661 (surface 15 756 m<sup>2</sup>), sise Route de Delémont N° 40. Zone d'affectation: zone d'activités AAa, Plan spécial « Centre Commercial ».

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: existantes. Couverture: existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2018 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 19 mars 2018

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: Fondation Pérène, Ch. du Palastre 18, CP 2126, 2800 Delémont. Auteur du projet: Stahelin Architectes (Delémont) SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: transformations intérieures d'une partie du bâtiment N° 20 pour l'aménagement d'une cuisine professionnelle, de deux réfectoires, de vestiaires, de sanitaires et de salles de classe et d'activité, sur la parcelle N° 129 (surface 22 267 m<sup>2</sup>), sise Chemin du Palastre N° 20. Zone de construction: UAb: Zone d'utilité publique A sect.b.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 20 avril 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 19 mars 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

**Develier**

Requérant: Dustin Leuenberger, Rue de la Prairie 21, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Héritage Renovations Sarl, Fritz-Oppliger 5, 2504 Bienne.

Projet: rehaussement + transformation du bâtiment N° 6, pose d'une isolation périphérique, PAC int. (local technique), aménagement de 3 places de stationnement avec escaliers destinés aux accès logements + démolition de murets, aménagement d'une zone de détente engazonnée, sur la parcelle N° 107 (surface 737 m<sup>2</sup>), sise Rue Brûlée 6. Zone d'affectation: CA.

Dimensions principales: longueur 13 m 76, largeur 10 m 82, hauteur 5 m 62, hauteur totale 8 m 84.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie, bois. Façades: crépissage minéral, teinte: blanc/bardage bois, teinte: gris. Couverture: tuile terre cuite, teinte: rouge, pente 27°/30°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2018 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 19 mars 2018

Le Conseil communal

**Grandfontaine**

Requérant: Jean-Paul Nappez, Dos Val 1, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Jean-Paul Nappez, Dos Val 1, 2908 Grandfontaine.

Projet: agrandissement de la stabulation existante, construction d'une aire de sortie et d'un mur dans l'angle Nord-Ouest de celle-ci (H: 1 m 30), sur la parcelle N° 93.1 (surface 205500 m<sup>2</sup>), sise Dos Val. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 15 m, largeur 19 m, hauteur 5 m 80, hauteur totale 7 m 20. Dimensions aire de sortie: longueur 18 m, largeur 19 m.

Genre de construction: matériaux: socle maçonnerie, ossature métallique. Façades: tôle ondulée, teinte brune. Toiture: tôle, teinte brune idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2018 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 15 mars 2018

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Soulce**

Requérant: Monsieur Schaffter Fabien, Mont-Terri 3, 2942 Alle. Auteur du projet: Monsieur Schaffter Fabien, Mont-Terri 3, 2942 Alle.

Projet: changement d'affectation d'un fortin militaire sur la parcelle N° 1187 (surface 435 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit Pâturage du Becheu et de Sormont. Zone de construction: agricole.

Dimensions: inchangées.

Remarques: déconstruction des briques précédemment murées donnant accès à l'ouvrage.

Genre de construction: murs extérieurs: ouvrage militaire en béton.

Dérogation requise: art. 24c LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 23 avril 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 21 mars 2018

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérants: Monsieur et Madame Baume Mickaël et Herrmann Olivia, Rue du Chapelat 12, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Louis Vernier SA, 2856 Boécourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage/réduit et PAC air/eau, sur la parcelle N° 4511 (surface 797 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit Les Longues Royes. Zone de construction: zone d'habitation Haa. Plan spécial: PS « Longues Rayes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 10 m 35, hauteur 5 m 60, hauteur totale 6 m 95. Dimensions garage/réduit: longueur 8 m 20, largeur 6 m 50, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: brique en terre cuite 15 cm, isolation périphérique 20 cm. Façades: crépis, couleur: gris. Couverture: tuiles en terre cuite Jura, couleur: gris. Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 23 avril 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 21 mars 2018

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérants: Monsieur et Madame Dubois Steve et Fiona, Chemin des Soulaines 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Louis Vernier SA, 2856 Boécourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage/réduit, PAC air/eau et pose de panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 4510 (surface 904 m<sup>2</sup>),

sise au lieu-dit Les Longues Royes. Zone de construction: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS «Longues Royes Ouest».

Dimensions principales: longueur 12 m 14, largeur 12 m 33, hauteur 6 m 25. Dimensions garage/réduit: longueur 8 m 30, largeur 5 m 90, hauteur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: brique en terre cuite 15 cm, isolation périphérique 20 cm. Façades: crépis, couleur: blanc. Couverture: Gravier ou végétale, couleur: gris. Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 23 avril 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 21 mars 2018

Le Conseil communal

### Saignelégier

Requérants: Mélina & Jonas Mueller, Rue des Sommètres 6, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: dB/dubail begert/architectes epfl, Rue des Prés 12, 2350 Saignelégier.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et terrasse couverte, 3 lanterneaux, cheminée, PAC géothermique et panneaux solaires (10 m<sup>2</sup>), sur la parcelle N° 254 (surface 1620 m<sup>2</sup>), sise Chemin de Franquemont. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 27 m, largeur 7 m 60, hauteur 3 m 50, hauteur totale 4 m 60. Dimensions couvert à voitures: longueur 5 m 40, largeur 7 m 80, hauteur 3 m 70, hauteur totale 4 m 80. Dimensions terrasse couverte: longueur 8 m 70, largeur 2 m 40, hauteur 2 m 85, hauteur totale 2 m 85.

Genre de construction: matériaux: béton armé. Façades: béton armé apparent, teinte grise. Toiture: toiture végétalisée, teinte verte.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 avril 2018 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 16 mars 2018

Le Conseil communal

### Saulcy

Requérants: Cloé & Nicolas Hulmann, Sur les Cras 6, 2873 Saulcy. Auteurs du projet: Cloé & Nicolas Hulmann, Sur les Cras 6, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, sous-sol partiellement enterré, garage double et PAC ext. + réduit en annexe

contiguë + mur de soutènement au Nord (H: 0 m 90), sur la parcelle N° 1104 (surface 1129 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Fuattes. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 14 m 88, largeur 9 m 84, hauteur 7 m 60, hauteur totale 9 m 60. Dimensions sous-sol: longueur 14 m 65, largeur 9 m 46, hauteur 2 m 69, hauteur totale 2 m 69. Dimensions garage/réduit (50.10 m<sup>2</sup>): longueur 7 m 10, largeur 8 m 69, hauteur 3 m 50, hauteur totale 5 m.

Genre de construction: matériaux: brique TC, laine de roche, brique ciment. Façades: crépi, teinte blanc cassé/Garage: bardage bois, teinte grise. Toiture: tuiles Jura, teinte rouge.

Dérogation requise: art. 42 RCC - topographie.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 avril 2018 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 16 mars 2018

Le Conseil communal

### Val Terbi/Vicques

Requérant: Comamala Ismail Architectes, Quai de la Sorne 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Comamala Ismail Architectes, Quai de la Sorne 1, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un atelier de chauffage-sanitaire avec PAC int. + aménagement de 26 cases de stationnement, sur les parcelles N°s 555, 556, 557, 558 (surfaces respectives 323, 1303, 599, 212 m<sup>2</sup>), sises Clos du Chésal. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: longueur 38 m 35, largeur 13 m, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: matériaux: briques, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte grise. Toiture: plate, finition groise, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 19 mars 2018

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Afin de compléter son effectif, la Police cantonale (POC) met au concours plusieurs postes d'

### Agent-e-s de gendarmerie breveté-e-s

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

**Profil:** Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire de catégorie B. Nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C. Maîtriser l'environnement informatique police. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Agent-e de gendarmerie/Classe 12.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Sur l'ensemble du Canton.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e-s de gendarmerie», jusqu'au 13 avril 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite de la titulaire, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COS) met au concours le poste de

### Psychologue scolaire à 50%

**Mission:** Dans le cadre du secteur de psychologie du COS, votre mission consiste à observer et évaluer les potentialités d'enfants scolarisés dont le développement est perturbé. Proposer, en collaboration avec les différents partenaires, des mesures visant le rétablissement d'un processus

évolutif et d'un accès aux apprentissages. Participer, en collaboration avec les partenaires, à la réflexion permettant des ajustements du contexte scolaire au profit d'enfants en difficulté.

**Profil:** Master en psychologie scolaire ou de l'enfant ou formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience de la consultation représente un atout. Vous avez une bonne connaissance du système scolaire jurassien. En tant que responsable de prestations, vous aimez travailler de manière autonome tout en vous impliquant dans un travail de réseau.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Psychologue scolaire/Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Andréas Häfeli, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire, tél. 032 420 34 70.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Psychologue scolaire», jusqu'au 20 avril 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat, un poste d'

### Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de trois ans)

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant entre 13 et 15 leçons hebdomadaires (degrés 1-8P)

**Profil:** Bachelor HEP

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e primaire/Classe 13

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2018

**Lieu de travail:** Ecole primaire de Courrendlin

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, M. Jacques Widmer (032 435 57 07) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (032 852 07 85).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Valérie Bourquin, présidente de la Commission d'école, Rue du 23-Juin 38, 2830 Courrendlin, soit par courrier électronique à l'adresse: [vabourquin@bluewin.ch](mailto:vabourquin@bluewin.ch), **jusqu'au 16 avril 2018**.

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire du Creugenat, un poste de

### **Directeur-trice et enseignant-e (contrat de durée indéterminée)**

**Mission – Directeur-trice:** Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

**Mission – Enseignant-e:** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

#### **Taux d'activité:**

- Direction et enseignement (degrés 1-8H): entre 15 et 19 leçons hebdomadaires

#### **Profil:**

- Bachelor HEP
- Formation pour directeur-trice d'institution de formation (devra être acquise en cours d'emploi).
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum

#### **Fonction de référence et classe de traitement:**

- Directeur-trice d'école I/Classe 17
- Enseignant-e primaire/Classe 13

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2018

**Lieu de travail:** Ecoles primaires de Bure et Courtedoux

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, M. Claude Gurba (032 466 75 65) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Alain Ribeaud (032 466 80 86).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M. Alain Ribeaud, président de la Commission d'école, Rue le Chos 6, 2915 Bure, **jusqu'au 17 avril 2018**.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**



Pour son Service de voirie, la **commune mixte de Haute-Sorne** met au concours un poste de

### **Voyer communal (F/H) Taux d'activité 100 %**

Entrée en fonction: à convenir.

L'offre d'emploi détaillée est disponible sur notre site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch)

Délai de postulation: **vendredi 6 avril 2018** (date du timbre postal).

Candidatures à envoyer avec les documents usuels au Conseil communal de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, avec la mention « Postulation »

Haute-Sorne/Bassecourt, le 19 mars 2018

Conseil communal

## **Marchés publics**

### **Appel d'offres**

#### **1. Pouvoir adjudicateur**

##### **1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
**Etat de Neuchâtel**

**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
Service des formations postobligatoires  
et de l'orientation

Office des hautes écoles et de la recherche,  
à l'attention de Thierry Clément,  
Case postale 2083, 2302 La Chaux-de-Fonds,  
Suisse, E-mail: [thierry.clement@ne.ch](mailto:thierry.clement@ne.ch)

##### **1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante** Selon l'adresse indiquée au point 1.1

##### **1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit** 23.04.2018

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### **1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 14.05.2018 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### **1.5 Date de l'ouverture des offres:**

15.05.2018, **Remarques:** Séance non publique

##### **1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

##### **1.7 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

##### **1.8 Genre de marché**

Marché de services

##### **1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Non

#### **2. Objet du marché**

##### **2.2 Titre du projet du marché**

Gestion de l'hébergement à la Cité des étudiants, Neuchâtel

##### **2.4 Marché divisé en lots?**

Non

##### **2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 70300000 - Services d'agence immobilière prestés pour le compte de tiers,  
70330000 - Services de gestion de biens immobiliers pour le compte de tiers,

70331000 - Services d'immobilier résidentiel,  
70331100 - Services de gestion d'institutions

## 2.6 Description détaillée des tâches

1. Gestion relationnelle efficace pour une cohabitation saine, agréable et sûre de tous les usagers de la Cité des étudiants (communication, concertation, négociation et médiation)
2. Gestion locative efficace pour une occupation maximale des surfaces en location
3. Gestion financière efficace pour un encaissement maximal de l'état locatif théorique
4. Gestion technique efficace pour conserver la valeur du patrimoine
5. Nettoyage, blanchissage et conciergerie efficaces à la satisfaction des locataires

## 2.7 Lieu de la fourniture du service

Cité des étudiants, Av. de Clos-Brochet 10, 2000 Neuchâtel

## 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 01.08.2019, Fin: 31.07.2021

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Renouvelable une fois, soit jusqu'au 31 juillet 2023.

## 2.9 Options

Non

## 2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

## 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

## 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

## 2.13 Délai d'exécution

Début 01.08.2019 et fin 31.07.2021

## 3. Conditions

### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

### 3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.11 Validité de l'offre

16 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Dossier disponible à partir du: 16.03.2018

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

## 4. Autres informations

### 4.7 Indication des voies de recours

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, CP 3174, 2001 Neuchâtel, dans les 10 jours dès sa publication.

## Divers

Syndicat des chemins « Sur la Chaivre », 2748 Souboz

### Assemblée générale ordinaire, jeudi 19 avril 2018, à 20 h, Auberge « Sur la Côte », 2748 Souboz

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination d'un scrutateur
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 30.06.2017
4. Présentation et acceptation des comptes de 2013 à 2017
5. Travaux d'entretien du printemps 2018
6. Principe de répartition des frais d'entretien
7. Répartition des frais de déneigement
8. Divers et imprévu

Les Ecorcheresses, le 10 mars 2018

Syndicat des chemins « Sur la Chaivre », le comité